

Image not found or type unknown



Légalité d'un sms pour témoignage

Par **sympa**, le **16/05/2012 à 13:19**

Bonjour,rnrnJ'ai gardé des sms, justifiants, le comportement de qqu'un. Peuvent-ils être utiliser comme témoignage de la bonne foi de cette personne ?

Par **amajuris**, le **16/05/2012 à 13:59**

bjr,rndes sms comme des mails n'ont aucune valeur probante car il est impossible de connaître avec certitude l'expéditeur.rnils n'ont qu'une valeur que le juge veut bien leurs donner et cela dépend s'il s'agit d'affaires civiles ou d'affaires pénales.rncdt